

Cote du document: EB 2020/130/INF.3  
Date: 4 août 2020  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Taux d'intérêt et commissions de service du FIDA applicables aux deuxième et troisième trimestres 2020**

### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Benjamin Powell**  
Directeur et Trésorier  
Division des services de trésorerie  
téléphone: +39 06 5459 2251  
courriel: b.powell@ifad.org

**Natalia Toschi**  
Responsable principale des services de trésorerie  
téléphone: +39 06 5459 2653  
courriel: n.toschi@ifad.org

**Verena Herbst**  
Responsable principale des services de trésorerie  
téléphone: +39 06 5459 2397  
courriel: v.herbst@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trentième session  
Rome, 8-11 septembre 2020

---

Pour: **Information**

## **Taux d'intérêt et commissions de service du FIDA applicables aux deuxième et troisième trimestres 2020**

1. Le présent document d'information contient les taux d'intérêts et les commissions de service du FIDA applicables aux deuxième et troisième trimestres 2020.
2. Tous les calculs de taux d'intérêt ont été réalisés avec six décimales et arrondis à la deuxième décimale.

## Taux d'intérêt et commissions de service du FIDA applicables au troisième trimestre 2020

### I. Contexte

1. En 1994, le Conseil d'administration a décidé que les taux d'intérêt des prêts consentis par le Fonds à des conditions ordinaires seraient alignés sur les taux d'intérêt variables fixés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).
2. Cette décision a été confirmée par le Conseil d'administration en 2009 (EB 2009/98/R.14), dans le dernier examen de la tarification des prêts, mené en 2018 (EB 2018/125/R.45/Rev.1), et par le Conseil des gouverneurs en 2019 (GC 42/L.7).
3. Pour se mettre davantage en conformité avec la BIRD, le Conseil a décidé que, à partir de 2019, le FIDA adopterait une fréquence trimestrielle pour fixer ses taux d'intérêt et ses commissions de service. Une fois approuvés par la direction du FIDA, ces taux et commissions sont publiés sur le site web du FIDA, ce qui permet aux emprunteurs et autres parties prenantes clés du FIDA d'en prendre connaissance rapidement et en toute transparence.
4. De plus, la direction informera le Conseil d'administration des taux et commissions dans un document d'information transmis à chaque session.

### II. Résumé

5. Les taux d'intérêt du FIDA pour les prêts consentis à des conditions autres que favorables ont été légèrement abaissés entre le deuxième et le troisième trimestre de 2020, compte tenu de la baisse des taux LIBOR/EURIBOR à six mois. Ces derniers demeurent négatifs pour l'euro et le yen japonais.
6. S'agissant des prêts à des conditions favorables, les taux d'intérêt et commissions de service sont restés constants entre le deuxième et le troisième trimestre 2020.

#### A. Prêts consentis à des conditions ordinaires et intermédiaires

7. Les taux d'intérêt appliqués par le FIDA à ses prêts consentis à des conditions ordinaires sont calculés par rapport à un taux de référence variable – le LIBOR/EURIBOR à six mois, majoré d'une marge qui est soit variable soit fixe sur la durée du prêt.
8. Les prêts du FIDA accordés à des conditions intermédiaires ont un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt des prêts du FIDA consentis à des conditions ordinaires<sup>1</sup>.

#### LIBOR/EURIBOR

9. Le tableau 1 présente les taux LIBOR/EURIBOR pour le troisième trimestre 2020 par monnaie de libellé des prêts ainsi que la variation par rapport au deuxième trimestre 2020.

Tableau 1  
LIBOR/EURIBOR\*  
(en pourcentage)

Monnaie	DTS	EUR	USD
3 <sup>e</sup> trimestre 2020	0,41	0,00	0,38
2 <sup>e</sup> trimestre 2020	0,78	0,00	1,20
Variation entre le 2 <sup>e</sup> et le 3 <sup>e</sup> trimestre	(0,37)	0,00	(0,82)

Note: Un taux plancher de 0% s'applique aux taux LIBOR/EURIBOR en cas de taux d'intérêt négatifs.

<sup>1</sup> Depuis septembre 2012, le FIDA ne propose plus de prêts à des conditions intermédiaires.

**Marge du FIDA <sup>2</sup>**

10. Pour les prêts à des conditions ordinaires approuvés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le FIDA applique, en sus des taux LIBOR/EURIBOR:
- la marge variable de la BIRD pour les prêts assortis d'une échéance moyenne de 18 à 20 ans.
11. Pour les prêts à des conditions ordinaires approuvés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le FIDA applique, en sus des taux LIBOR/EURIBOR:
- la marge de la BIRD qui reflète l'échéance moyenne de remboursement et la monnaie de libellé du prêt;
  - une marge variable ou fixe, au choix de l'emprunteur;
  - un ajustement sur la marge variable ou fixe, en fonction de la catégorie de revenu dans laquelle le pays emprunteur est classé<sup>3</sup>.
12. Les tableaux 2 et 3 présentent le taux des marges variables et fixes de la BIRD, par monnaie de libellé des prêts et échéance moyenne de remboursement, pour le troisième trimestre 2020.

Tableau 2

**Marge variable: par monnaie de libellé et échéance moyenne de remboursement, troisième trimestre 2020<sup>4</sup>**  
(en pourcentage)

Monnaie	Échéance moyenne					
	Huit ans et moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans
DTS	0,49	0,59	0,69	0,79	0,89	0,99
USD	0,49	0,59	0,69	0,79	0,89	0,99
EUR	0,49	0,59	0,69	0,79	0,89	0,99

Tableau 3

**Marge fixe: par monnaie de libellé et échéance moyenne de remboursement, troisième trimestre 2020<sup>5</sup>**  
(en pourcentage)

Monnaie	Échéance moyenne					
	Huit ans et moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans
DTS	0,56	0,76	0,86	1,01	1,21	1,31
USD	0,65	0,85	0,95	1,10	1,30	1,40
EUR	0,50	0,70	0,80	0,95	1,15	1,25

13. Le tableau 4 présente les ajustements supplémentaires pratiqués sur la marge variable ou fixe de la BIRD en fonction de la catégorie de revenu de l'emprunteur.

<sup>2</sup> Source des données: informations publiées sur le site web de la BIRD le premier jour ouvrable du trimestre de révision du taux considéré.

<sup>3</sup> L'ajustement appliqué à la marge de la BIRD en fonction de la catégorie de revenu du pays est limité à la hausse de la prime d'échéance adoptée par la BIRD appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

<sup>4</sup> Hors hausse de la prime d'échéance adoptée par la BIRD et appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Tableau 4

**Ajustement de la prime d'échéance applicable au troisième trimestre 2020<sup>5</sup> en fonction de la catégorie de revenu des pays**  
(en pourcentage)

Catégorie de revenu des pays	Échéance moyenne						Note
	8 ans et moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans	
Groupe A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Exemption
Groupe B	0,00	0,00	0,05	0,10	0,15	0,20	Décote
Groupe C	0,00	0,00	0,10	0,20	0,30	0,40	Standard
Groupe D	0,05	0,05	0,20	0,35	0,50	0,65	Majoration

14. Deux exemples de calcul des taux d'intérêt du FIDA pour un prêt hypothétique consenti à des conditions ordinaires sont présentés à la page 6.

**B. Prêts à des conditions mixtes**

15. Pour les prêts à des conditions mixtes approuvés jusqu'au 15 février 2019, les taux d'intérêt et commissions de service se montaient à 2,00% pour les prêts libellés en droits de tirages spéciaux (DTS), en euros (EUR) et en dollars des États-Unis (USD).
16. Pour ceux approuvés après le 15 février 2019, les taux d'intérêt et commissions de service des prêts libellés en droits de tirages spéciaux restaient fixés à 2,00%; toutefois, compte tenu des différences de taux d'intérêt notionnel entre la monnaie concernée et les droits de tirages spéciaux, les taux d'intérêt et commissions de service ont été ajustés chaque trimestre pour les prêts libellés en euros et en dollars des États-Unis (tableau 5).
17. Le tableau 5 présente les taux d'intérêt et commissions de service applicables, par monnaie de libellé, pour les prêts à des conditions mixtes approuvés après le 15 février 2019.

Tableau 5

**Taux d'intérêt et commissions de service pour les prêts accordés à des conditions mixtes et approuvés après le 15 février 2019**  
(en pourcentage)

Monnaie	DTS	EUR	USD
3 <sup>e</sup> trimestre 2020	2,00	1,21	2,63
2 <sup>e</sup> trimestre 2020	2,00	1,20	2,64
Variation entre le 2 <sup>e</sup> et le 3 <sup>e</sup> trimestre	0,00	0,01	(0,01)

**C. Prêts à des conditions particulièrement favorables**

18. Pour les prêts accordés à des conditions particulièrement favorables (aussi appelés prêts particulièrement concessionnels) et approuvés jusqu'au 15 février 2019, la commission de service est restée constante entre le deuxième et le troisième trimestre, à 0,75%, pour les prêts libellés en droits de tirages spéciaux, en euros et en dollars des États-Unis.
19. Pour les prêts approuvés après le 15 février 2019, la commission de service des prêts libellés en droits de tirage spéciaux est restée fixée à 0,75%; toutefois, compte tenu des différences de taux d'intérêt notionnel entre la monnaie concernée et les droits de tirage spéciaux, la commission de service a été ajustée chaque trimestre pour les prêts libellés en euros et en dollars des États-Unis (voir le tableau 6).
20. Le tableau 6 présente, par monnaie de libellé, la commission de service applicable aux prêts à des conditions particulièrement concessionnelles approuvés après le 15 février 2019.

Tableau 6  
**Commission de service applicable aux prêts à des conditions particulièrement concessionnelles  
approuvés après le 15 février 2019**  
(en pourcentage)

<i>Monnaie</i>	<i>DTS</i>	<i>EUR</i>	<i>USD</i>
3 <sup>e</sup> trimestre 2020	0.75	0.75	1.31
2 <sup>e</sup> trimestre 2020	0.75	0.75	1.30
Variation entre le 2 <sup>e</sup> et le 3 <sup>e</sup> trimestre	0,00	0,00	0,01

## Exemple de calcul du taux d'intérêt du FIDA au troisième trimestre 2020 pour les prêts accordés à des conditions ordinaires

1. Pour les prêts accordés à des conditions ordinaires, approuvés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019:

### Exemple 1

- Prêt: 2 000 000 USD
- Échéance: 18 ans
- Différé d'amortissement: 3 ans

	LIBOR/EURIBOR par monnaie de libellé du prêt	Marge variable de la BIRD par monnaie de libellé du prêt et échéance moyenne de remboursement	Ajustement de la prime d'échéance applicable en fonction de la catégorie de revenu des pays, par monnaie de libellé et échéance moyenne
	USD	18-20 ans	Pays C
<b>Composante du taux d'intérêt</b>	0,38%	0,99%	s.o.
<b>Référence</b>	Tableau 1	Tableau 2	s.o.
<b>Le taux d'intérêt de référence du FIDA est de 1,37% (0,38% + 0,99%).</b>			

Note: Hors hausse de la prime d'échéance adoptée par la BIRD et appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

2. Pour les prêts accordés à des conditions ordinaires, approuvés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019:

### Exemple 2

- Prêt: 2 000 000 USD
- Échéance: 18 ans
- Différé d'amortissement: 3 ans
- Échéance moyenne de remboursement: 10,75 ans
- Prime d'échéance moyenne (variable/fixe) choisie par l'emprunteur
- Catégorie de revenu du pays: C

	LIBOR/EURIBOR par monnaie de libellé du prêt	Marge variable de la BIRD par monnaie de libellé du prêt et échéance moyenne de remboursement	Ajustement de la prime d'échéance applicable en fonction de la catégorie de revenu des pays, par monnaie de libellé et échéance moyenne
	USD	10,75 ans	Catégorie C
<b>Marge variable</b>			
<b>Composante du taux d'intérêt</b>	0,38%	0,69%	0,10%
<b>Référence</b>	Tableau 1	Tableau 2	Tableau 4
<b>Le taux d'intérêt de référence du FIDA est de 1,17% (0,38% + 0,69% + 0,10%)</b>			
<b>Marge fixe</b>			
<b>Composante du taux d'intérêt</b>	0,38%	0,95%	0,10%
<b>Référence</b>	Tableau 2	Tableau 3	Tableau 4
<b>Le taux d'intérêt de référence du FIDA est de 1,43% (0,38% + 0,95% + 0,10%)</b>			

Note: Hors hausse de la prime d'échéance adoptée par la BIRD et appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

## Taux d'intérêt et commissions de service du FIDA applicables au deuxième trimestre 2020

### I. Contexte

1. À sa quatre-vingt-dix-huitième session, en décembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé la méthode applicable pour fixer les taux d'intérêt des prêts consentis à des conditions ordinaires et intermédiaires (EB 2009/98/R.14). Depuis, les taux d'intérêt des prêts libellés en droits de tirage spéciaux sont calculés selon cette méthode, tandis que les taux d'intérêt applicables aux prêts libellés en euros et en dollars des États-Unis sont calculés conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en 2011 (EB 2011/102/R.11). Une fois actualisés, les taux d'intérêt sont publiés sur le site web du FIDA.
2. Le 12 décembre 2018, le Conseil d'administration a validé la révision de la méthode de tarification des prêts du FIDA (EB 2018/125/R.45/Rev.1), qui a été, par la suite, approuvée par le Conseil des gouverneurs le 14 février 2019 (GC 42/L.7). Cette révision a entraîné des changements dans la tarification des prêts du FIDA approuvés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
3. Vu l'évolution de la situation, notamment l'introduction du Cadre d'emprunt souverain, il a été décidé, à la cent quatorzième session du Conseil d'administration, que la direction envisagerait d'autres modalités pour informer le Conseil d'administration des taux d'intérêt appliqués aux prêts consentis à des conditions ordinaires et intermédiaires. Depuis 2016, en septembre de chaque année, le Conseil d'administration est informé par écrit des taux d'intérêt applicables au semestre le plus récent. À partir de 2019, le FIDA suivra le calendrier de fixation des taux trimestriel de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Par conséquent, par souci de cohérence, le FIDA soumettra un document dans lequel figureront les taux d'intérêt du FIDA, tels que révisés trimestriellement, au Conseil d'administration, à chacune de ses sessions.

### II. Taux d'intérêt du FIDA applicables au deuxième trimestre 2020

#### A. Prêts consentis à des conditions ordinaires et intermédiaires – approuvés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019

4. Les taux d'intérêt du FIDA applicables aux prêts libellés en droits de tirages spéciaux (tableau 1), en euros (tableau 2) et en dollars des États-Unis (tableau 3) pour le deuxième trimestre de 2020 et les cinq périodes qui précèdent sont les suivants:

Tableau 1  
Prêts libellés en droits de tirage spéciaux  
(en pourcentage)

Conditions de prêt	1 <sup>er</sup> trimestre 2019	2 <sup>e</sup> trimestre 2019	3 <sup>e</sup> trimestre 2019	4 <sup>e</sup> trimestre 2019	1 <sup>er</sup> trimestre 2020	2 <sup>e</sup> trimestre 2020
Ordinaires	2,63	2,51	2,29	2,23	2,19	1,76
Intermédiaires	1,32	1,25	1,15	1,12	1,10	0,88

Tableau 2  
**Prêts libellés en euros**  
(en pourcentage)

Conditions de prêt	1 <sup>er</sup> trimestre 2019	2 <sup>e</sup> trimestre 2019	3 <sup>e</sup> trimestre 2019	4 <sup>e</sup> trimestre 2019	1 <sup>er</sup> trimestre 2020	2 <sup>e</sup> trimestre 2020
Ordinaires	0,99	1,00	1,00	0,99	0,99	0,98
Intermédiaires	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0,49

Tableau 3  
**Prêts libellés en dollars des États-Unis\***  
(en pourcentage)

Conditions de prêt	1 <sup>er</sup> trimestre 2019	2 <sup>e</sup> trimestre 2019	3 <sup>e</sup> trimestre 2019	4 <sup>e</sup> trimestre 2019	1 <sup>er</sup> trimestre 2020	2 <sup>e</sup> trimestre 2020
Ordinaires	3,86	3,67	3,22	3,05	2,90	2,18
Intermédiaires**						

\* Les taux des prêts en dollars des États-Unis ont été communiqués dès le deuxième semestre de 2016 du fait de l'introduction des prêts en une seule monnaie.

\*\* Le FIDA a mis un terme aux conditions intermédiaires en décembre 2011, époque à laquelle il n'y avait pas de prêts à conditions intermédiaires libellés en dollars des États-Unis et seulement un prêt à conditions intermédiaires libellé en euros.

## B. Prêts consentis à des conditions ordinaires – approuvés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019

5. Il est important de noter que le taux de référence du FIDA pour les prêts ordinaires libellés en droits de tirage spéciaux, en dollars des États-Unis et en euros approuvés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ne sera plus un taux standard unique. En effet, le taux de référence du FIDA pour les prêts ordinaires variera selon le prêt, en fonction de:
- la monnaie de libellé des prêts;
  - une marge applicable par la Banque mondiale, se composant de:
    - une adaptation de la tarification, fixe ou variable, pour la période de remboursement moyenne,
    - et une adaptation de la tarification en fonction de la catégorie de revenus du pays.

### i) LIBOR/EURIBOR

Tableau 4  
**LIBOR/EURIBOR**  
(en pourcentage)

Conditions de prêt	2 <sup>e</sup> trimestre 2020 DTS	2 <sup>e</sup> trimestre 2020 USD	2 <sup>e</sup> trimestre 2020 EUR
Ordinaires	0,78	0,41	0,00

**ii) Marge applicable par le FIDA**

Tableau 5

**Marge variable: prime liée au délai de remboursement moyen par monnaie applicable au deuxième trimestre de 2020**  
(en pourcentage)

Monnaie	Échéance moyenne					
	Huit ans et moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans
DTS	0,48	0,58	0,68	0,78	0,88	0,98
USD	0,48	0,58	0,68	0,78	0,88	0,98
EUR	0,48	0,58	0,68	0,78	0,88	0,98

Tableau 6

**Marge fixe: prime liée au délai de remboursement moyen par monnaie applicable au deuxième trimestre de 2020**  
(en pourcentage)

Monnaie	Échéance moyenne					
	Huit ans et moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans
DTS	0,56	0,76	0,86	1,01	1,21	1,31
USD	0,65	0,85	0,95	1,10	1,30	1,40
EUR	0,50	0,70	0,80	0,95	1,15	1,25

Tableau 7

**Ajustement des catégories de pays en fonction des revenus applicable au deuxième trimestre de 2020**  
(en pourcentage)

Catégorie de revenu des pays	Échéance moyenne						Note
	8 ans et moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans	
Groupe A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Exemption
Groupe B	0,00	0,00	0,05	0,10	0,15	0,20	Décote
Groupe C	0,00	0,00	0,10	0,20	0,30	0,40	Standard
Groupe D	0,05	0,05	0,20	0,35	0,50	0,65	Majoration

### III. Taux d'intérêt et commissions de service du FIDA applicables au deuxième trimestre 2020

#### A. Prêts accordés à des conditions mixtes – approbation après le 15 février 2019

Tableau 8

**Taux d'intérêt et commissions de service pour les prêts approuvés après le 15 février 2019**  
(en pourcentage)

Conditions de prêt	2 <sup>e</sup> trimestre 2020	2 <sup>e</sup> trimestre 2020	2 <sup>e</sup> trimestre 2020
	DTS	USD	EUR
Conditions mixtes	2,00	2,63	1,21

## B. Prêts accordés à des conditions particulièrement concessionnelles – approuvés après le 15 février 2019

Tableau 9

### Commissions de service pour les prêts accordés après le 15 février 2019

(en pourcentage)

<i>Conditions de prêt</i>	<i>2<sup>e</sup> trimestre 2020 DTS</i>	<i>2<sup>e</sup> trimestre 2020 USD</i>	<i>2<sup>e</sup> trimestre 2020 EUR</i>
Conditions particulièrement concessionnelles	0,75	1,30	0,75